

2020

www.acerfsformation.com



ANNEE 2020

ACERFS Formation dispose de

**2 centres certifiés SS3** à Aigues-Vives et Bagnols-Sur-Cèze. Merci de nous consulter pour le lieu de la formation.

- 800m<sup>2</sup> sur 5000m<sup>2</sup> de terrain
- Plateforme pédagogique amiante de 400m<sup>2</sup> climatisée
- **Formation enveloppe intérieure, extérieure, génie civil, toiture**
- 5 salles de réunion
- Vestiaires, douches H/F
- Base de vie, salle de détente
- Parking privatif avec emplacements réservés

**Certifié** sous le n° 0004/2012/AMI-S3/30 par **I.Cert**  
 Institut de Cert. Formation

## « Prévention du risque amiante »

### Sous-section 3

Selon art. R4412-94 du Code du travail et les dispositions de l'arrêté du 23/02/2012

Ces actions organisées en centre certifié et animées par des **formateurs diplômés INRS OPPBTP**, sont destinées **aux travailleurs affectés aux opérations de retrait et/ou d'encapsulation**.

#### FORMATION PREALABLE

##### Personnels en formation initiale

Catégorie	Durée	Dates 1 <sup>er</sup> semestre 2020	Tarif H.T € / pers
<b>Encadrement technique</b>	10 jours 70h	24 Février au 06 Mars	<b>Merci de nous consulter</b>
		11 au 15 et du 25 au 29 mai	
<b>Encadrement de chantier</b>	10 jours 70h	27 au 31 Janvier et du 03 au 07 Février	
		06 au 10 et du 20 au 24 Avril	
		22 au 26 et du 29 juin au 03 Juillet	
<b>Opérateur de chantier</b>	5 jours 35h	13 au 17 Janvier	
		10 au 14 Février	
		09 au 13 Mars	
		06 au 10 Avril	
		11 au 15 Mai	
		08 au 12 Juin	
		06 au 10 Juillet	

#### FORMATION DE 1<sup>er</sup> RECYCLAGE

##### 1<sup>er</sup> recyclage dans les 6 mois suivant la formation préalable

<b>Encadrement technique</b>	2 jours 14h	02 et 03 Avril	<b>Merci de nous consulter</b>
		04 et 05 Juin	
		03 et 04 Septembre	
		23 et 24 Novembre	
<b>Encadrement de chantier</b>	2 jours 14h	06 et 07 Mai	
		23 et 24 Juillet	
		22 et 23 Octobre	
<b>Opérateur de chantier</b>	2 jours 14h	13 et 14 Janvier	
		16 et 17 Mars	
		16 et 17 Avril	
		18 et 19 Mai	
		15 et 16 Juin	
		09 et 10 Juillet	
		31 Août et 1 <sup>er</sup> Septembre	
		14 et 15 Septembre	
		08 et 09 Octobre	
		12 et 13 Novembre	
		07 et 08 Décembre	

#### N'oubliez pas !

- Test de Morphologie
- ADR 1.3
- Bilan aéraulique
- Contrôles électriques
- Formation Maître d'œuvre



- Assistance à la certification des entreprises
- UMD : unité mobile de décontamination pédagogique conforme au référentiel CARSAT
- Site technique canalisation et couverture
- Plateforme pédagogique agréée conforme au référentiel de l'INRS & OPPBTP



#### Vos interlocuteurs :

Christine TEISSIER

06 63 47 84 13 – 04 66 29 85 02

[c.teissier@acerfsformation.com](mailto:c.teissier@acerfsformation.com)

Conseiller en formation

06 63 30 84 13 – 04 66 29 85 02

[conseil@acerfsformation.com](mailto:conseil@acerfsformation.com)

**Recyclage à 3 ans au dos de cette feuille.**



# FORMATION DE RECYCLAGE A 3 ANS

## Recyclage dans les 3 ans suivant le 1<sup>er</sup> recyclage

<b>Encadrement technique</b>	2 jours 14h	09 et 10 Janvier	<b>Merci de nous consulter</b>
		02 et 03 Avril	
		20 et 21 Avril	
		04 et 05 Mai	
		20 et 21 Juillet	
		17 et 18 Septembre	
		05 et 06 Octobre	
		03 et 04 Décembre	
<b>Encadrement de chantier</b>	2 jours 14h	27 et 28 Février	
		26 et 27 Mars	
		16 et 17 Avril	
		06 et 07 Mai	
		06 et 07 Juillet	
		10 et 11 Septembre	
		01 et 02 Octobre	
		19 et 20 Novembre	
17 et 18 Décembre			
<b>Opérateur de chantier</b>	2 jours 14h	16 et 17 Janvier	
		27 et 28 Janvier	
		13 et 14 Février	
		09 et 10 Mars	
		30 et 31 Mars	
		23 au 24 Avril	
		04 et 05 Mai	
		25 et 26 Mai	
		18 et 19 Juin	
		02 et 03 Juillet	
		07 et 08 Septembre	
		24 et 25 Septembre	
15 et 16 Octobre			
26 et 27 Novembre			
10 et 11 Décembre			



### ADR 1.3. AMIANTE

#### ACERFS Formation vous forme en ADR 1.3.

Obligation réglementaire concernant les acteurs du transport de déchets amiantés autre que le conducteur routier. Elle permet de respecter les règles d'emballage, de chargement et de transports exemptés.

- Arrêté du 29 mai 2009 -

### TEST DE MORPHOLOGIE

#### ACERFS Formation vous propose de réaliser les tests de morphologie des masques respiratoires. (APR) dit « FIT TEST »

Les essais peuvent être réalisés durant la formation de vos personnels dans notre centre ou bien directement dans vos locaux ou chantiers.

Nous disposons de matériels techniques conformes et nos techniciens ont suivi une formation spécifique à la réalisation des tests d'ajustement des APR permettant la délivrance des certificats de validation.

- Arrêté du 7 mars 2013 -

### BILAN AÉRAULIQUE

#### ACERFS Formation s'est doté de l'un des matériels les plus performants afin de vous proposer une aide à la validation des bilans aérauliques de chantier

Grâce à ce matériel (sondes, cônes et logiciel) nos techniciens pourront valider le bilan aéraulique de vos chantiers et également de vos unités mobiles de décontamination (UMD) par la délivrance d'un certificat.

- Arrêté du 8 avril 2013 -

## Définitions des différentes catégories de personnel Arrêté du 23/02/2012

<b>Encadrement technique</b>	L'employeur et tout travailleur possédant, au sein de l'entreprise, une responsabilité au niveau des prises de décisions technico-commerciales, des études, de l'établissement des documents techniques ou contractuels, de la définition, de l'organisation et de la mise en œuvre des spécifications et des moyens techniques.
<b>Encadrement de chantier</b>	Travailleur ayant, au sein de l'entreprise, les compétences nécessaires pour diriger et coordonner l'exécution des travaux, mettre en œuvre le plan de retrait ou de confinement, ou le mode opératoire.
<b>Opérateur de chantier</b>	Tout travailleur chargé d'exécuter des travaux et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés, dans le respect des procédures, du plan de retrait ou de confinement, ou du mode opératoire.

### Qui est concerné par la formation « Sous-Section 3 » ?

Les formations dites sous-section 3 concernent les travailleurs affectés aux opérations de retrait et d'encapsulation de matériaux amiantés (activités définies à l'article R. 4412-94 du Code du travail).

### Qui dispense ces formations ?

Elles sont exclusivement dispensées par des organismes de formation certifiés.

### Quelle est la durée de validité ?

Une formation de 1<sup>er</sup> recyclage doit être suivie au plus tard dans les 6 mois suivant la formation préalable. Ensuite les recyclages doivent être suivis tous les 3 ans.